



**Communauté de Communes (CdC) du Réolais en Sud-Gironde (RSG)**

**EPCI en FPU de 20 à 40 000 habitants**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE ORDINAIRE DU JEUDI 15 AVRIL 2021**

**Lieu : Salle des fêtes de la commune de GIRONDE SUR DROPT**

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU JEUDI 15 AVRIL 2021**

L'an deux mille vingt-et-un (2021), le quinze (15) avril, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes (CdC) du Réolais en Sud-Gironde (RSG) s'est réuni à la salle des fêtes de la commune de Gironde-sur-Dropt, dûment convoqué par M. Francis ZAGHET, Président en exercice.

**Date de la convocation :** 9 avril 2021

**Date d'affichage de la convocation :** 9 avril 2021

**Nombre de conseillers :** 61  
**En exercice :** 61  
**Présents :** 54 (52 titulaires et 2 suppléants votants)  
**Votants :** 58 (54 présents et 4 pouvoirs)

\* \* \*

**52 titulaires présents :** M. André-Marc BARNETT, M. François GUILLOMON, M. Philippe CAMON-GOLYA, Mme Isabelle SABIDUSSI, M. Serge ISSARD, M. Bernard PAGOT, M. Richard GAUTHIER, M. Guy DUBOUILH, M. Bernard VINCENTE, M. Jean-Michel MASCOTTO, M. Yannick DUFFAU, M. Jean-Louis SAUMON, M. Jérémie GAILLARD, M. François QUIRIN, M. Serge POUJARDIEU, M. Alain DOUX, Mme Graziella CHIAPPA, M. Laurent MAZIERE, Mme Mylène MORIN, M. Michel DESPUJOL, Mme Patricia LAFUGE, M Bruno MARTY, Mme Bernadette COUSIN, M. Luc SONILHAC, Mme Camille ESTOURNES, M. Christophe GARDNER, Mme Sophie VAULTIER, M. Vincent GORSE M. Jean-François MORO, Mme Marie-Françoise MAURIAC, M. Alain BREUILLE, M. Emmanuel GIL, Mme Clara DELAS, M. Patrick DEBRUYNE, M. Pascal LAVERGNE, M. Joël DOUX, Mme Michèle CHOVIN, Mme Christine LEBON, M. Francis ZAGHET, M. Dominique TURBET DELOF, M. Jacky BRITTON, M. Thierry GOURGUES, M. Didier LECOURT, M. Franck BOULIN, M. Matthias ROBINE, M. Stéphane DENOYELLE, Mme Myriam BELLOC, M. Philippe DELIGNE, M. Eliam ARDOUIN, M. Philippe MOUTE, M. Henri JOANCHICOY, M. Patrick MONTO.

\* \* \*

**4 titulaires ayant donné pouvoir à un autre titulaire :** M. Nicolas SENNA VOINE (élu de Caudrot), titulaire absent excusé, a donné pouvoir à M. Jérémie GAILLARD (Maire de Caudrot) ; Mme Rebecca BECERRO ALVAREZ (élue de Monségur) titulaire absente excusée, a donné pouvoir à Pascal LAVERGNE (élu de Monségur) ; M. Christian MALANDIT-SALLAUD (Maire de Saint-Michel-de-

Lapujade), titulaire absent excusé, a donné pouvoir à Bruno MARTY (Maire de La Réole) ; Mme Sandrine GARRELIS (élue de Caudrot), titulaire absente excusée, a donné pouvoir à M. Jérémie GAILLARD (Maire de Caudrot).

\* \* \*

**2 suppléants votants** : France GOUDENEGE (élue de Camiran), suppléante votant de M. Bastien MERCIER (Maire de Camiran), absent excusé ; Christine DARNAUZAN (élue de Casseuil), votant de M. François MERVEILLEAU (Maire de Casseuil), absent excusé.

\* \* \*

**2 titulaires absents excusés et non suppléés** : M. Philippe MOUTIER (Maire de Gironde-sur-Dropt) ; M. Laurent BIGNOLLES SORBIE (élu de La Réole).

\* \* \*

**1 titulaire absent non excusé et non suppléé** : Mme Milouda M'SSIEH (élue de La Réole).

\* \* \*

*Information* : 8 suppléants présents mais non votants : M. Michel LARTIGUE (Saint-Laurent-du-Plan) ; M. Guy CAZADE (Loubens) ; Michel LATRILLE (Loupiac-de-la-Réole) ; M. Hervé ARTERO (Noaillac) ; M. Aurélien TAUZIN (Fontet) ; Mme Isabelle BARBE (Bagas) ; M Dominique SAINT-ARAILLE (Barie) ; François ESTEVEZ (Brannens).

\* \* \*

**Présidence de séance** : M. Francis ZAGHET, Président en exercice ;

**Secrétaire de séance** : Mme Graziella CHIAPPA, élue de Gironde-sur-Dropt.

\* \* \*

*La séance est ouverte par le Président en exercice, Francis ZAGHET, à 20h30.  
Graziella CHIAPPA, élue de Gironde sur Dropt est élue secrétaire de séance à l'unanimité.*

*Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité sans remarques ni demandes de modifications.*

*Il est fait état oralement par le Président de ses délégations exercées depuis le dernier conseil.*

- *Compte-rendu des délégations du Conseil au Président* : il sera fait état oralement des principales décisions prises par le Président par délégation du Conseil Communautaire dans le cadre de la délibération DEL 2020 051 du 16 juillet 2020 depuis le dernier conseil communautaire ; un tableau synthétique ainsi que l'ensemble des détails et précisions concernant chacune de ces décisions sont disponibles sur demande écrite des élus communautaires auprès du DGS de la CdC. Sont jointes également les décisions du Président prises au nom de la compétence « urbanisme » de la CdC et en particulier l'exercice ou l'abandon du Droit de préemption sur les zones sur lesquelles la CdC est compétente (documents dédiés et joints au présent envoi dématérialisé).

*NB* : Depuis le dernier conseil communautaire du 25 mars 2021, le Président n'a été amené à prendre aucune décision par délégation du conseil communautaire concernant le Droit de Préemption Urbain (ou DPU).

\* \* \*

## ADMINISTRATION GENERALE

- Approbation de la modification des statuts du Syndicat Mixte Sud Gironde / Pôle Territorial Sud Gironde : Le Syndicat Mixte du Sud Gironde – Pôle Territorial du Sud Gironde a délibéré le 16 mars 2021 afin d'approuver la modification de ses statuts liés à l'exercice de la compétence PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) et à la démarche de Pays d'Art et d'Histoire.

Il est précisé que le conseil communautaire a déjà délibéré le 26 septembre 2019 (DEL numéro 2019 101) en ce qui concerne la modification de la compétence PCAET. Cependant, suite à une erreur matérielle, il est nécessaire de délibérer une seconde fois.

Il est donc proposé de profiter de ce débat pour entériner également la prise de compétence « Portage de la candidature au label Pays d'Art et Histoire (PAH) et animation du label Pays d'Art et d'Histoire (PAH) ». Les deux modifications sont précisées ci-dessous.

Ainsi, il a été adopté par le Syndicat Mixte du Sud Gironde – Pôle Territorial du Sud Gironde une nouvelle rédaction des statuts à l'article 4.1, dédié aux compétences obligatoires :

### ▪ PCAET :

*« le syndicat est chargé de l'élaboration d'un PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) Sud Gironde. Le pôle aura en charge :*

- *la mise en œuvre d'actions relevant de ses compétences et en particulier les actions concernant l'ensemble du territoire ou plusieurs EPCI ;*
- *d'organiser la mobilisation des acteurs du territoire ;*
- *d'évaluer le PCAET. »*

### ▪ PAH :

*« Portage de la candidature au label Pays d'Art et Histoire et animation du label Pays d'Art et Histoire ».*

**Il est donc proposé aux élus du conseil d'accepter les modifications apportées aux statuts du Syndicat Mixte Sud Gironde.**

**ADOPTION A L'UNANIMITE DES VOTANTS DU CC DU 15/04/2021**

*Sans remarque, ni demande de précisions de la part des élus*

\* \* \*

## RESSOURCES HUMAINES

- Création d'un poste de chargé de mission en qualité de développeur économique / « Manager du commerce et de l'artisanat » : Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes a décidé de recruter un développeur économique afin de pérenniser les commerces et les entreprises en activité et de développer l'accueil de nouvelles entités. L'objectif est aussi de développer le tissu économique en recevant de nouvelles entreprises et de les accompagner sur le territoire de la collectivité ainsi que d'accroître l'emploi.  
Pour ce faire une offre de poste a été diffusée, des personnes ont fait acte de candidatures durant le mois de mars et des entretiens ont eu lieu le 1<sup>er</sup> avril. Une personne a été retenue.

**Comme il s'agit d'un recrutement, il est nécessaire de créer, dans le tableau des effectifs, un poste sur le grade d'attaché territorial, filière administrative, catégorie A, à 35/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021, étant entendu qu'aucun poste de ce type n'est vacant au tableau des effectifs. La personne recrutée aura un statut d'agent contractuel en qualité de chargé de mission.**

La rémunération est établie en prenant appui sur la grille indiciaire des attachés territoriaux au regard de l'ancienneté de la personne et au regard de la délibération relative à la mise en place du RIFSEEP au sien de la Communauté de Communes.

La durée de l'engagement contractuel est fixée dans un premier temps à deux ans eu égard au cofinancement du poste.

Fort des éléments précités, il est proposé de créer le poste sus évoqué. Les missions confiées à cette personne seront les suivantes :

**Accueillir, informer et accompagner les commerçants et artisans – et plus généralement, les chefs d'entreprises –, dans les phases de création, installation, développement, transmission :**

- Informer sur les dispositifs d'aides, les démarches innovantes, les actions collectives pour accompagner les commerçants dans leur adaptation au « commerce de demain » ;
- Evaluer les conditions de viabilité et de faisabilité d'un projet ;
- Montage et suivi de dossiers spécifiques ainsi que le suivi des subventions.

**Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie de développement économique et plus spécifiquement de développement et dynamisation du tissu commercial du territoire**

- Assurer une fonction d'expertise et de conseil sur le développement et la dynamisation du commerce du territoire ;
- Elaborer et mettre en œuvre des dispositifs d'accompagnement et d'aides notamment dans le secteur du commerce de proximité (animations, relations commerçants) ;
- Elaborer et animer des projets commerciaux du territoire et plus particulièrement des cœurs de centre-bourg

- Création et suivi des outils nécessaires à la connaissance du tissu commercial (Observatoire ou atlas des commerces, cartographie, tableaux de bord de suivi, diagnostics, note d'actualités, bilans et documents de synthèse) ;
- Définir une stratégie de valorisation et de veille.

#### **Identifier développer et animer les partenariats stratégiques et réseaux professionnels**

- Mobiliser les personnes ressources en matière d'information et d'accompagnement ;
- Assurer une veille juridique et réglementaires sur les aides en faveur du développement économique (appels à projets, subventions, etc.) et plus spécifiquement sur les questions commerciales (baux commerciaux, AOT, marchés, urbanisme, CDAC, etc.) ;
- Coordonner et dynamiser les animations et les actions de promotion collective participant à l'attractivité des centralités commerciales ;
- Organiser et animer le réseau local des commerçants/artisans/chefs d'entreprise (rencontres thématiques, formations, etc.) ;
- Bâtir et mettre en œuvre une stratégie de communication adaptée pour valoriser le commerce et l'artisanat sur le territoire ;
- Animer et/ou participer à des groupes de travail composés de commerçants et autres acteurs économiques publics et/ou privés en vue d'accompagner la transformation et le développement des commerces aux enjeux actuels ;
- Apporter un soutien opérationnel et assurer un rôle de concertation et de facilitateur dans la mise en œuvre d'actions collectives.

#### **Participer au bon fonctionnement du service et à la promotion de l'offre de services**

- Gestion administrative et financière des dossiers relatifs au poste (ACP, Aide directes, etc.). Participation à l'élaboration budgétaire du pôle économie et gestion de la comptabilité ;
- Rédiger et mettre en forme des courriers, actes administratifs et documents divers ;
- Faire le traitement administratif de divers dossiers du service : mettre à jour, suivi, classer, archiver ;
- Participation à la rédaction d'une newsletter, gestion du site internet et des réseaux sociaux.

#### Interventions de l'assemblée :

*Bruno MARTY ajoute que suite à la signature récente de la convention Petite Ville de Demain, le recrutement d'un manager de commerce va pouvoir se faire. Le fiche de poste a été transmise aux élus.*

#### **ADOPTION A L'UNANIMITE DES VOTANTS DU CC DU 15/04/2021**

*Sans remarque, ni demande de précisions de la part des élus*

\* \* \*

**FINANCES**

- Adoption du produit attendu 2021 de la taxe GEMAPI sur le territoire : Il est proposé aux élus de fixer le montant du produit attendu de la taxe GEMAPI à 397 027 euros. Pour rappel, ce produit doit être au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI.

Par rapport à l'année 2020, des évolutions sont à prévoir concernant les charges pour la compétence GEMAPI : travaux de remise en état des digues suite aux crues de février 2021 ; augmentation des cotisations aux syndicats de bassins versants (pour la réalisation de travaux) ; mise en place du système de télé alerte GEDICOM ; Optimisation des prestations de services par les communes ou encore optimisation des rémunérations de communes pour des prestations de services.

En parallèle, des subventions seront récupérées par la Communauté de Communes.

Le tableau suivant récapitule les principales orientations budgétaires de 2021.

*NB : Le tableau ci-dessous ne constitue en rien un budget 2021 finalisé ni le moindre engagement budgétaire, il constitue simplement une information avec de grandes masses budgétaires présentant l'équilibre des dépenses et recettes 2021 sur la base d'un produit attendu de la taxe correspondant à 397 027 euros.*

COMPTE ADMINISTRATIF - Budget Annexe GEMAPI 2021 - Vue d'ensemble

FONCTIONNEMENT											
Dépenses					Recettes						
Chap titre	Titre	Budget 2020	CA 2020	Budget 2021	Commentaires	Chap titre	Titre	Budget 2020	CA 2020	Budget 2021	Commentaires
011	Charges à caractère général	118 037	61 202	157 009,56 €	EPI pour collab. Travaux fauchage digue et fossés (fossés sur Barie) ; fissures sur digue béton Barie et Bourdelles ; soudures clapets Fontet-Bassanne ; travaux urgents	002	Excédent de fonctionnement antérieur	168 785	-	153 456,57 €	
012	Charges de personnels et frais assimilés	55 775	44 013	57 318,01 €	Technicienne GEMAPI ; 4 collab. occas. ; agent technique Bourdelles ; Réserves de Sécurité Civile Barie, Floudés et Bourdelles ; prestations de service Barie et La Réole	013	Atténuation de charges	-	162	0,00 €	
014	Atténuation de produits	3 740	3 740	3 821,00 €		042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 459	3 459	3 459,33 €	
023	Virement à la section investissement	78 064	-	158 460,31 €		073	Impôts et taxes	229 606	232 462	397 027,04 €	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissement)	10 802	10 721	12 257,25 €		074	Dotations, subventions et participations	4 144	7 332	0,00 €	
065	Autres charges de gestion courante	139 272	139 272	165 076,81 €	Cotisations aux 3 syndicats de bassins versants ; indemnités Vice- Président GEMAPI	075	Autres produits de gestion courante	-	324	0,00 €	
067	Charges exceptionnelles	305	122	0,00 €		077	Produits exceptionnels	-	3	0,00 €	
<b>Total Dépenses</b>		<b>405 994</b>	<b>259 070</b>	<b>553 942,94 €</b>		<b>Total Recettes</b>		<b>405 994</b>	<b>243 742</b>	<b>553 942,94 €</b>	
						Excédent de Fonctionnement		-	15 328		
						Excédent antérieur			168 785		
						Excédent de fonctionnement			153 457		
						Résultat reporté en			<b>153 457</b>		

INVESTISSEMENT																	
Dépenses						Recettes											
Chap titre	Titre	Budget 2020	CA 2020	RAR	Budget 2021	TOTAL BP 2021	Commentaires	Chap titre	Titre	Budget 2020	CA 2020	RAR	Budget 2021	TOTAL BP 2021	Commentaires		
	Deficit d'investissement antérieur	- €	- €	-	-	-		001	Excédent d'investissement antérieur	23 501	-	-	3 383,37	3 383,37			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 459	3 459	-	3 459,33	3 459,33		021	Virement de la section fonctionnement	78 064	-	-	158 460,31	158 460,31	équilibre budgétaire		
020	Immobilisations incorporelles	210 000	-	36 840,00	243 160,00	280 000,00	étude systèmes d'endiguement ; Visites Techniques Approfondies	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissement)	10 802	10 721	-	12 257,25	12 257,25			
021	Immobilisations corporelles	35 908	29 122	381,60	38 000,00	38 381,60	Travaux poutrelles aluminium au Rouergue (matériaux, maçonnerie) ; travaux structurants urgents	010	Dotations, fonds divers et réserves	-	1 742	-	-	-			
								013	Subventions d'équipement perçues	137 000	-	137 000,00	10 740,00	147 740,00	Subventions Département et État pour étude systèmes d'endiguement ; Subventions Département pour poutrelles aluminium		
<b>Total Dépenses</b>		<b>249 367</b>	<b>32 581</b>	<b>37 221,60</b>	<b>284 619,33 €</b>	<b>321 840,93 €</b>		<b>Total Recettes</b>		<b>249 367</b>	<b>12 463</b>	<b>137 000,00</b>	<b>104 840,93</b>	<b>321 840,93</b>			
												Déficit au 31/12/2020		- 20 118			
												Excédent d'investissement antérieur		23 501			
												Excédent au 31/12/2020		3 383,37			

**NB** : La proposition de vote consiste donc à passer d'une moyenne (actuelle) de 9,50 euros par habitant à un produit attendu basé sur une moyenne de 16,50 euros par habitant, soit une hausse de 7 euros par habitant en moyenne, en rappelant que ce produit attendu est finalement obtenu (par les services fiscaux départementaux) en appliquant un taux (calculé par eux) sur chacune des 3 taxes directes locales (TFB, TFNB et CFE) et que ce produit fiscal est donc acquitté (à due proportion) par les habitants mais aussi par les entreprises.

Interventions de l'assemblée :

Jean-Louis SAUMON demande la raison pour laquelle le calcul ne permet pas d'atteindre un chiffre rond.

Il est répondu que le vote a lieu sur le produit attendu et non sur le taux. Il est d'ailleurs rappelé que le montant de 16.50 euros est une moyenne uniquement.

**ADOPTION A L'UNANIMITE DES VOTANTS DU CC DU 15/04/2021**

*Sans remarque, ni demande de précisions de la part des élus*

\* \* \*

**FINANCES**

- Adoption des taux de fiscalité directe locale 2021 : En préalable au vote du BP 2021, il convient de fixer les taux d'imposition directe locale pour l'année civile 2021 en fonction de l'état 1259 notifié par les services fiscaux qui recense les bases d'imposition prévisionnelles 2021.  
Il est proposé de maintenir en 2021 les taux de manière inchangée par rapport à 2020.

Type de taxes	Bases	Taux	Produit
Cotisation financière des entreprises (CFE)	4 457 000	25,95%	1 156 592
Taxe foncière (bâti) (TFB)	18 566 000	2,00%	371 320
Taxe foncière (non bâti) (TNFB)	1 095 000	3,76%	41 172
<b>TOTAL</b>			<b>1 569 084</b>

Taxes et compensation fiscales	Produit notifié
Taxe habitation (sur les résidences secondaires) (THRS)	180 247
Taxe additionnelle FNB	24 069
Imposition forfaitaire sur les entreprises (IFER)	131 112
Cotisation à la Valeur Ajouté (CVAE)	644 150
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	160 104
Fonds National de Garantie Individuel des Ressources (FNGIR)	111 304
Allocations compensatrices	297 703
Dotations de compensation de la part recettes de la TP (DCRTP)	103 073
Fraction de TVA nationale ( <b>nouveauté 2021</b> )	1 916 498
<b>TOTAL</b>	<b>3 568 260</b>

Pour mémoire, ci-après l'évolution 2018-2021 des produits fiscaux :

<b>Impôts</b>	<b>Taxes</b>	<b>Produit encaissé en 2018</b>	<b>Produit encaissé en 2019</b>	<b>Produit encaissé en 2020</b>	<b>Produit notifié en 2021</b>
Ménages	Taxe habitation (TH)	1 804 444	1 863 442	1 877 998	180 247
Ménages	Fraction de TVA nationale (nouveau 2021)	-	-	-	1 916 498
Ménages	Taxe sur le foncier bâti (TFB)	359 396	374 462	382 200	371 320
Ménages	Taxe sur le foncier non bâti (TFNB)	39 885	40 561	40 989	41 172
Ménages	Taxe additionnelle sur le Foncier non bâti (TAFNB)	22 187	22 614	23 224	24 069
<b>Sous total Ménages</b>		<b>2 225 912</b>	<b>2 301 079</b>	<b>2 324 411</b>	<b>2 533 306</b>
<b>Poids des impôts Ménages</b>		<b>49,61%</b>	<b>50,94%</b>	<b>48,34%</b>	<b>55,01%</b>
Entreprises	Cotisation foncière des entreprises (CFE)	1 308 392	1 254 319	1 400 865	1 156 592
Entreprises	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	676 361	694 269	793 231	644 150
Entreprises	Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	155 789	149 526	160 104	160 104
Entreprises	Impositions forfaitaires sur les entreprises et réseaux (IFER)	120 461	118 353	130 322	111 304
<b>Sous total Entreprises</b>		<b>2 261 003</b>	<b>2 216 467</b>	<b>2 484 522</b>	<b>2 072 150</b>
<b>Poids des impôts Entreprises</b>		<b>50,39%</b>	<b>49,06%</b>	<b>51,66%</b>	<b>44,99%</b>
<b>TOTAL DES IMPOTS</b>		<b>4 486 915</b>	<b>4 517 546</b>	<b>4 808 933</b>	<b>4 605 456</b>

Source : Etats 1386 RC des années 2018,2019,2020 et 1259 de 2021

#### Interventions de l'assemblée :

*Le Président rappelle que le vote des taux est une étape majeure des élus des collectivités locales.*

*De plus, il rappelle que la taxe d'habitation est maintenue pour les résidences secondaires et jusqu'en 2023 pour les ménages qui ont les revenus les plus importants. Du fait de la disparition de la TH, une nouvelle taxe vient en lieu et place de l'ancienne taxe d'habitation mais celle-ci n'est pas un taux à voter mais un produit de TVA reversé.*

*Il est proposé au vote le maintien des taux de fiscalité directe locale.*

### **ADOPTION A L'UNANIMITE DES VOTANTS DU CC DU 15/04/2021**

*Sans remarque, ni demande de précisions de la part des élus*

\* \* \*

#### **FINANCES**

- Approbation du projet de Budget Primitif (BP) 2021 de la collectivité – Budget principal : Sur la base du document joint à l'envoi du dossier du présent conseil communautaire (note synthétique du BP 2021), sur la base du rapport ayant servi de support au ROB/DOB 2021 et selon les éléments de la prospective financière et budgétaire établi par les services, suite au vote des taux d'imposition directe locale 2021, il est proposé d'adopter le projet de Budget Primitif (BP) 2021 du budget principal de la CdC.

Compte tenu du maintien des taux votés en 2016 et maintenus depuis (2021 compris), l'équilibre des sections se présente ainsi :

- Section de fonctionnement :

Recettes : 11 359 851 €

Dépenses : 11 359 851 €

• Section d'investissement :

Recettes : 3 087 337 €

Dépenses : 3 087 337 €

NB : Une note explicative (en PDF) est jointe au présent envoi pour présentation des principales dispositions et principaux indicateurs et chiffres du projet de BP 2021, conformément à la réglementation en vigueur. Cette note a vocation à servir de support de communication vis-à-vis de la population sur les grands équilibres budgétaires de la collectivité.

Présentation par le Président F Zaghet :

*Le budget a été construit sur la base du maintien des taux (la taxe GEMAPI faisant partie d'un budget annexe), d'un endettement sain et d'un excédent des budgets précédents. Il est proposé de le comparer au BP2020 et non au compte administratif 2020 car l'année a été exceptionnelle du fait de la crise sanitaire. Cela a induit des baisses de dépenses en 011 et en 012. L'objectif a été de garder la plus grande prudence sur la base des recettes comme des dépenses. Ce budget a été monté sur une année "normale". N'ont été inscrites que des recettes sûres ; il faut d'ailleurs noter une baisse des recettes fiscales, principalement de la CVAE.*

*Le financement des investissements se fera par un virement des excédents de fonctionnement sur la base de 1 000 000 euros ainsi qu'un emprunt prévu pour le parc de matériel culturel pour couvrir le coût net de la part restante à la CdC. Le skate parc, lui, fait l'objet d'un reste à réaliser avec un complément demandé suite aux préconisations de l'architecte des Bâtiments de France. On peut noter aussi que le nouveau camion-plateau des services techniques est arrivé aujourd'hui.*

*En fonctionnement, l'équilibre est à hauteur de 11 359 851 euros en dépenses comme en recettes.*

*Les produits de services sont ceux perçus par les règlements des familles sur les multi-accueils, ALSH, écoles de musique.*

*Une baisse de recettes en impôts et taxes du fait notamment de la baisse de la CVAE (NB : en 2020, un rôle supplémentaire de 100 000 euros en CFE avait été encaissé sur le territoire). Le FPIC a été budgétisé légèrement inférieur à l'année passée.*

*A compter de 2021, du fait des nouvelles modalités de calcul de la valeur locative des établissements industriels (qui baisse de 50%), on note une forte baisse des bases imposables à la CFE et à la TF d'où une baisse des recettes fiscales compensées par des allocations versées par l'Etat et qui sont indiquées sur le document « état 1259 » transmis par la DGFIP.*

*En dépenses de fonctionnement, les charges à caractère général sont augmentées pour différentes raisons présentées par le Président, repris dans la note de synthèse : + 240 000 euros.*

*Le chapitre 012 se voit en augmentation également entre 2020 et 2021 ; cela s'explique par une augmentation des effectifs dans certains services mais également pour répondre aux obligations*

*de certains contrats comme ORT/PVD ou le projet de CTG. C'est le résultat d'une volonté politique pour une partie mais pour 100 000 euros, cela correspond à des augmentations réglementaires.*

*Pour le chapitre 65, la cotisation au Pôle Territorial baisse. Celles du SIPHEM et de la Mission Locale augmenteront en 2021. Une augmentation de l'enveloppe d'aide aux entreprises est prévue ; ainsi qu'une baisse de l'aide au club des entreprises, convenue avec eux.*

#### Interventions de l'assemblée :

*François GULLOMON (Aillas) convient que la trésorerie est saine ; cependant il s'étonne que l'épargne brute soit divisée par 3 par rapport à l'année dernière et par deux par rapport aux années passées. De plus, il s'inquiète que les conséquences du COVID augmentent avec les années à venir.*

*François GULLOMON demande d'aller un peu plus loin dans l'analyse sur les services. Il y a certains services sur lesquels on ne peut pas compresser les dépenses par exemple les services sociaux ou l'urbanisme. Mais par exemple la médiathèque de Gironde sur Dropt semble avoir des coûts de fonctionnement élevés, en comptant les frais de personnel. La comptabilité devrait être poussée service par service et le point fait annuellement sur ces budgets. Il y a peut-être des endroits où l'on peut trouver des financements pour les recrutements prévus.*

*François GULLOMON indique que cela le gêne de voter un budget en hausse de 18% en 011, de 10% en 012 avec une épargne brute qui baisse.*

*Le Président répond que l'épargne brute s'améliore sur ces dernières années, même si 2020 est anormale. Il n'est pas possible de se baser sur le budget prévisionnel et non sur le compte administratif. Il propose de se donner rendez-vous à la fin de l'année.*

*Le Président dit que le transfert des charges de la médiathèque de Gironde sur Dropt a un impact sur les attributions de compensations. Elle n'est pas amortie (sur son volet bâtiment) car la ville de Gironde-sur-Dropt en est propriétaire. C'est un service public qui ne peut pas être axé sur de la rentabilité.*

*Didier LECOURT, Vice-Président à la Culture, souhaite que l'on parle d'un budget commun au Réseau de Lecture Publique ; c'est le cumul des superficies des deux médiathèques qui compte comme tête de réseau. Le prévisionnel des coûts du RLP était de 24 euros par habitant il y a quelques années, il est aujourd'hui à 20 euros par habitant. Il est précisé que c'est un réseau de lecture publique, il y a plein de niveaux 2 et 3 qui bénéficient des investissements de la tête de réseau.*

*Didier LECOURT rappelle que le bâtiment du parc de matériel est un bâtiment simple. L'emprunt ne dépassera pas l'annuité des loyers payés aujourd'hui et nous serons mieux installés et pourront faire profiter nos partenaires.*

*Pascal LAVERGNE (Vice-Président) souligne que François GULLOMON interpellait sur le meilleur rendu possible de services à la population par rapport aux coûts induits. La remarque est à prendre plus largement sur les différents services.*

#### Présentation par le Président F Zaghet :

*Au sujet de la section d'investissement, l'équilibre est de 3 087 337 euros en dépenses et en recettes.*

*Les subventions d'équipement comprennent notamment le programme ACP d'aides directes aux entreprises, la participation à la fibre optique ou encore les fonds de concours. En*

immobilisations corporelles, on entend le skate parc. En immobilisation en cours, sont comprises les dépenses liées au projet de « Maison des services aux publics » notamment pour le concours d'architectes. En recettes, sont inscrites les dépenses de subventions déjà déposées sans indiquer le FCTVA encore non notifié.

Interventions de l'assemblée :

André-Marc BARNETT (Aillas) demande quel est le coût du parc de matériel culturel. Le reste à charge de la CdC est de 256 000 d'où l'emprunt fléché sur cette dépense. Il demande également quel est le coût du skate parc : 250 000 euros, le pump track a dû changer son enrobé en béton pour changer notamment sa couleur.

Alain BREUILLE (Loubens) se déclare n'être pas du tout expert en comptabilité publique mais il a retenu qu'on prélève 1 000 000 euros en fonctionnement pour couvrir l'investissement et comprend que cela vient de la diminution de l'épargne. La Président répond que non, c'est une écriture d'équilibre budgétaire qui est fait dans tous les budgets des collectivités. Il lui semble qu'il faille être prudent. On peut thésauriser mais ça n'est pas l'objectif.

Stéphane DENOYELLE (Vice-Président) soutient que l'investissement du pays est porté majoritairement par les collectivités locales et elles doivent jouer leur rôle pour être les acteurs de cette bataille économique de sursaut, pour ne pas s'entraîner dans une chute terrible ; il indique qu'il croit au rebond, à la résilience et que la collectivité va jouer son rôle.

**ADOPTION A LA MAJORITE DES VOTANTS DU CC DU 15/04/2021,  
AVEC 55 VOIX POUR, 2 VOTES CONTRE (Alain BREUILLE et André-Marc BARNETT), ET 1  
ABSTENTION (François GUILLOMON)**

\* \* \*

**FINANCES**

- Approbation du projet de Budget Primitif (BP) 2021 de la collectivité – Budget annexe MSR : Sur la base du document joint à l'envoi du dossier du présent conseil communautaire, sur la base du rapport ayant servi de support au ROB/DOB 2021, il est proposé d'adopter le projet de Budget Primitif (BP) 2021 du budget annexe MSR de la CdC qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

- Section de fonctionnement :

Recettes : 182 382,60 €

Dépenses : 182 382,60 €

- Section d'investissement :

Recettes : 170 028,83 €

Dépenses : 170 028,83 €

**ADOPTION A L'UNANIMITE DES VOTANTS DU CC DU 15/04/2021**

*Sans remarque, ni demande de précisions de la part des élus*

\* \* \*

**FINANCES**

- Approbation du projet de Budget Primitif (BP) 2021 de la collectivité – Budget annexe Frimont de la collectivité : Sur la base du document joint à l'envoi du dossier du présent conseil communautaire, sur la base du rapport ayant servi de support au ROB/DOB 2021, il est proposé d'adopter le projet de Budget Primitif (BP) 2021 du budget annexe Frimont (bâtiment artisanal) de la CdC qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

- Section de fonctionnement :

Recettes : 2 279,07 €

Dépenses : 2 279,07 €

- Section d'investissement :

Recettes : 127 993,13 €

Dépenses : 127 993,13 €

**ADOPTION A L'UNANIMITE DES VOTANTS DU CC DU 15/04/2021**

*Sans remarque, ni demande de précisions de la part des élus*

\* \* \*

**FINANCES**

- Approbation du projet de Budget Primitif (BP) 2021 de la collectivité – Budget annexe Ecopôle de la collectivité : Sur la base du document joint à l'envoi du dossier du présent conseil communautaire, sur la base du rapport ayant servi de support au ROB/DOB 2021, il est proposé d'adopter le projet de Budget Primitif (BP) 2021 du budget annexe Ecopôle (ZAE) de la CdC qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

- Section de fonctionnement :

Recettes : 266 128,79€

Dépenses : 266 128,79€

- Section d'investissement :

Recettes : 329 072,12€

Dépenses : 329 072,12€

**ADOPTION A L'UNANIMITE DES VOTANTS DU CC DU 15/04/2021**

*Sans remarque, ni demande de précisions de la part des élus*

\* \* \*

## FINANCES

- Approbation du projet de Budget Primitif (BP) 2021 de la collectivité – Budget annexe Bois Majou de la collectivité : Sur la base du document joint à l'envoi du dossier du présent conseil communautaire, sur la base du rapport ayant servi de support au ROB/DOB 2021, il est proposé d'adopter le projet de Budget Primitif (BP) 2021 du budget annexe Bois Majou (ZAE nord et sud) de la CdC qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

- Section de fonctionnement :  
Recettes : 1 264 500 ,61 €  
Dépenses : 1 264 500 ,61 €

- Section d'investissement :  
Recettes : 1 202 804,30 €  
Dépenses : 1 202 804,30 €

### Interventions de l'assemblée :

*Jacky BRITTON (Roquebrune) demande où en est le projet d'achat de GF3M. Le Président répond que le projet d'achat n'est plus à l'ordre du jour et que la CdC travaille sur d'autres pistes.*

*André-Marc BARNETT demande s'il y a des nouveaux projets prévus. Il est répondu qu'il y en a avec des entreprises locales pour les maintenir sur le territoire et faire venir une filiale. Le nom ne sera pas donné aujourd'hui.*

*Francis ZAGHET précise qu'il devra être envisagé d'augmenter le prix de vente de nos terrains dans la mesure où leur prix de revient augmente, en raison notamment des travaux de VRD réalisés et de ceux qui seront effectués en 2021 au titre de l'enfouissement de la ligne haute tension.*

*Mathias ROBINE (Saint Martin de Sescas) demande pourquoi les travaux d'enfouissement de la ligne ne sont pas en investissement. Il est répondu que c'est un budget de zone qui doit inscrire ses travaux en fonctionnement ; c'est l'écriture de stock qui fera passer ces charges en investissement ; c'est une spécificité des budgets de lotissements.*

### **ADOPTION A L'UNANIMITE DES VOTANTS DU CC DU 15/04/2021**

*Sans remarque, ni demande de précisions de la part des élus*

\* \* \*

## FINANCES

- Approbation du projet de Budget Primitif (BP) 2021 de la collectivité – Budget annexe OM de la collectivité : Sur la base du document joint à l'envoi du dossier du présent conseil communautaire, sur la base du rapport ayant servi de support au ROB/DOB 2021,

il est proposé d'adopter le projet de Budget Primitif (BP) 2021 du budget annexe des OM (Ordures Ménagères) de la CdC qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

- Section de fonctionnement :

Recettes : 3 446 886 €

Dépenses : 3 446 886 €

*Pas de section d'investissement.*

**ADOPTION A L'UNANIMITE DES VOTANTS DU CC DU 15/04/2021**

*Sans remarque, ni demande de précisions de la part des élus*

\* \* \*

**FINANCES**

- Approbation du projet de Budget Primitif (BP) 2021 de la collectivité – Budget annexe Gemapi de la collectivité : Sur la base du document joint à l'envoi du dossier du présent conseil communautaire, sur la base du rapport ayant servi de support au ROB/DOB 2021, il est proposé d'adopter le projet de Budget Primitif (BP) 2021 du budget annexe GEMAPI de la CdC qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

- Section de fonctionnement :

Recettes : 553 942,94 €

Dépenses : 553 942,94 €

- Section d'investissement :

Recettes : 321 840,93 €

Dépenses : 321 840,93 €

Interventions de l'assemblée :

*Pascal LAVERGNE s'étonne que l'indemnité du Vice-Président à la GEMAPI soit supportée uniquement par le budget annexe dédié. Il est rappelé que pour les autres Vice-Présidents, les indemnités sont fléchées par des axes analytiques de chacun des services et répartis comme par exemple en RLP/Culture/Ecole de musique.*

*Pascal LAVERGNE se félicite qu'on ait avancé sur un produit plus abordable. Il votera le budget GEMAPI même il s'était positionné autrement dans un débat préalable. Le produit demandé semble plus posé et réfléchi que les annonces faites, peut-être sous le coup de l'émotion.*

**ADOPTION A L'UNANIMITE DES VOTANTS DU CC DU 15/04/2021**

*Sans remarque, ni demande de précisions de la part des élus*

\* \* \*

**QUESTIONS DIVERSES**

*André Marc BARNETT attire l'attention de l'assemblée sur le fait des gens du voyage viennent régulièrement s'installer à la zone d'Aillas et sur les conséquences que cela entraîne. Il demande quelles solutions peuvent être proposées pour les empêcher de venir.*

*Le Président rappelle que nous sommes en phase de construction d'une aire de grands passages mais il est vrai qu'elle ne sera ouverte que du mois de mai au mois d'octobre (et pas avant 2022 désormais). Nous serons en règle et nous pourrons alors demander une intervention des forces de l'ordre.*

*Serge ISSARD (Bagas) demande des nouvelles sur le fait que la société LAFARGE était revenue voir le Président concernant le projet de gravière à Bourdelles et Mongauzy. Un rendez-vous a lieu prochainement avec les "Garonnais Liquidés" (association de riverains). Ils sont déjà venus voir la CdC et les communes. Ce n'est pas vraiment un nouveau projet, la surface est la même. Le PLUI ne sera modifié car il est présenté dans quelques jours ; donc pour le moment il est précisé qu'on en reste là.*

\* \* \*

*Serge ISSARD a entendu parler de projet d'éoliennes sur la commune de Sainte Foy la Longue.*

*Henri JOANCHICOY (Saint Foy la Longue) ne souhaite pas communiquer aujourd'hui sur ce dossier. Une réflexion est en cours. La société VALECO n'est pas revenue vers la commune pour dire s'ils ont trouvé des terrains disponibles.*

*Il rappelle que la crise sanitaire empêche les réunions publiques. C'est encore de l'ordre du projet avec 4 ans d'études ; on reste sur une hypothèse.*

*Pascal LAVERGNE remercie Henri d'avoir prévenu la CdC. Le PLUI a son mot à dire sur certaines zones pour lequel c'est totalement interdit car zone protégé « Natura 2000 ». Pour les autres zones, il n'y a pas d'interdiction ou d'obligation. Nous n'avions pas entendu de remontée de tels projets contrairement au photovoltaïque par exemple. Le territoire ne semblait pas très adapté pour cela. Personne n'a contacté la CdC à ce jour. Le conseil communautaire n'a donc pas à ce jour donné d'avis à ce sujet et n'est pas à ce jour sollicité.*

*Henri JOANCHICOY tiendra informé le conseil des avancées du projet.*

\* \* \*

*André Marc BARNETT (Aillas) indique les médecins libéraux ont eu des difficultés suite aux nombres de demandes téléphoniques pour les rendez-vous de vaccinations et disent qu'ils vont renvoyer vers les mairies.*

*A ce sujet, Vincent GORSE (La Réole, Président du conseil de surveillance de l'hôpital) rappelle qu'à l'heure actuelle il a été fourni des accès aux collectivités locales pour prendre des rendez-vous en direct. Les codes d'accès ont été envoyés à la CdC et l'hôpital peut le fournir aux mairies, sous la responsabilité des maires.*

*Stéphane DENOYELLE indique qu'à présent il est plus facile de s'inscrire ; le bon discours à tenir est d'envoyer les gens s'inscrire directement sur la plateforme « Keldoc ». L'usage préalable était prévu pour les longues listes d'attentes qu'il fallait résorber.*

*Pascal LAVERGNE remercie l'ensemble du personnel soignant et des élus qui viennent faire l'accueil de courtoisi à l'hôpital de La Réole pour la vaccination grand public. Il sollicite Vincent GORSE (Président du conseil de surveillance de l'hôpital) pour refaire une semaine spécifique à Monségur au PPMS.*

*Bruno MARTY indique que le Pôle Territorial peut être contacté également car deux personnes actuellement sont dédiées à ces appels. Attention, il y a eu un bug qui a inscrit les personnes qui souhaitait se faire vacciner à La Réole sur le site de Rions. Les équipes de l'hôpital ont été mobilisées pour rappeler les usagers. Heureusement dans ce cas que l'accueil de courtoisie par les élus a été fait car c'est un filtre important pour gérer ce genre de situation.*

\* \* \*

**L'ordre du jour étant épuisé et les questions diverses terminées, la séance est levée en la forme accoutumée à 23h30.**

Au registre sont les signatures des votants,

Pour servir et valoir ce que de droit,

Pour copie au registre des délibérations,

**M. Francis ZAGHET**

**Président de la Communauté de Communes  
du Réolais en Sud-Gironde**



**Francis ZAGHET**  
Président de la Communauté  
de Communes du Réolais  
en Sud Gironde